

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

APPROBATION DE LA CRÉATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT - "MARSEILLE 13015 - PLACE TARQUIN"

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit l'aménagement de la place Edgar Tarquin dans le 15^{ème} arrondissement de la Ville de Marseille afin d'offrir un cadre de vie de qualité aux riverains.

Cette place sert actuellement de zone de parking aux riverains suite à de nombreuses constructions immobilières au droit de cette place.

Le périmètre de l'opération comprend une surface de 3 600m² avec reprise des revêtements de la place en pierre naturelle pour les espaces piétonniers. Une réfection des trottoirs et de la chaussée des voies périphériques est envisagée, en sus de la rénovation des espaces verts.

A cet effet, l'opération d'investissement « MARSEILLE 13015 – Place Tarquin », pour un montant de 1 500 000 €, inscrite au budget dans le cadre de la première décision modificative de l'année 2019 enregistrée dans l'autorisation de programme 191141BP du programme 14 « Voirie Métropolitaine » de la Métropole doit être créée et affectée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2019 : 25 000 € TTC
CP 2020 : 25 000 € TTC
CP 2021 : 1 450 000 € TTC

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Février 2019

8925

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "MARSEILLE 13015 - Place Tarquin"

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit l'aménagement de la place Edgar Tarquin dans le 15^{ème} arrondissement de la Ville de Marseille afin d'offrir un cadre de vie de qualité aux riverains.

Cette place sert actuellement de zone de parking aux riverains suite à de nombreuses constructions immobilières au droit de cette place.

Le périmètre de l'opération comprend une surface de 3 600m² avec reprise des revêtements de la place en pierre naturelle pour les espaces piétonniers. Une réfection des trottoirs et de la chaussée des voies périphériques est envisagée, en sus de la rénovation des espaces verts.

A cet effet, l'opération d'investissement n°2019 1 014 00 : « MARSEILLE 13015 – Place Tarquin », pour un montant de 1 500 000 €, inscrite au budget dans le cadre de la première décision modificative de l'année 2019, enregistrée dans l'autorisation de programme 191141BP du programme 14 « Voirie Métropolitaine » de la Métropole doit être créée et affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n°MET 18/9354/CM en date du 13 décembre 2018, portant « délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Abrogation de la délibération n°HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 février 2019

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

- **Considérant**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 1 500 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement, «MARSEILLE 13015 – Place Tarquin» pour un montant de 1 500 000€ T.T.C rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine Code AP 191141BP

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2019 : 25 000 € TTC
CP 2020 : 25 000 € TTC
CP 2021 : 1 450 000 € TTC

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

- **Fin du Rapport**

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC